

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**du mardi 21 juin 2022
Registre des actes communicables**

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice par Mme De VINZELLES
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur par Mme BRÉON

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

Madame Bréon propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande aux administrateurs présents à la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2022 d'approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Hauchemaille à 17h15

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Madame Bréon après avoir donné les grandes lignes du rapport d'activité 2021 du CCAS demande aux administrateurs d'exprimer leurs remarques ou questionnements.

Sans question ou remarque Madame Bréon demande aux administrateurs de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021.

Les administrateurs prennent acte, à l'unanimité, de cette présentation.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame Bréon présente le compte de gestion et précise qu'il est présenté par le Comptable public et qu'il fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au compte administratif pour l'exercice 2021.

En l'absence de question ou remarque, Madame Bréon met l'approbation du compte de gestion au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Bréon présente le compte administratif 2021, document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Il apparaît que le compte administratif 2021 du Centre communal d'action sociale dégage un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 98 821.03 €.

Madame Bréon précise que

→ 84 569.02 € seront affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,

→ 14 252.01 € seront affectés à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Mme Hauchemaille demande si ce sont bien les prêts d'honneur qui sont comptabilisés en investissement.

Mme Bréon répond par l'affirmative.

Sans autre question ou remarque, l'approbation du compte administratif 2021 est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Madame Bréon présente la répartition du budget supplémentaire 2022 qui correspond aux résultats du compte administratif 2021.

Pour mémoire 84 569.02 € sont affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reportés et 14 252.01€ à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté

Sans question ou remarque, l'approbation du budget supplémentaire est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition. (1 abstention : Mme Hauchemaille)

6. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Madame Bréon présente la situation de Monsieur A., qui a contracté un prêt de 1500€ en 2017. Un solde de 233€ reste dû mais il n'est plus en capacité de régler ses mensualités.

Après différents échanges, la proposition de remise gracieuse totale est mise au vote.

(Un compte rendu plus détaillé est inséré dans le registre des actes non communicables avec la délibération correspondante)

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

7. AVENANT N°2 RELATIF A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ADIL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES

Madame Bréon présente l'avenant n°2 relatif au financement des permanences mensuelles de l'ADIL 94, basé sur le dernier chiffre de la population totale publié par décret, soit 50 230 habitants.

Monsieur Lebeau précise que la permanence ADIL 94 remplace celle de l'ASPE qui s'est arrêtée courant 2021.

Sans autre question ou remarque, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

8. CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET LE CCAS POUR LA DELEGATION DE GESTION DES AIDES AUX IMPAYES ENERGIE RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT

Madame Bréon explique l'existence depuis 2001 d'une convention entre l'État, le Département du Val-de-Marne, EDF et GDF relative à la création du Fonds Départemental d'Aides aux impayés d'Énergie (FDAIE) dans le cadre de la politique globale de prévention des impayés d'énergie à destination des familles en précarité énergétique.

En 2002, le CCAS de Vincennes a signé une convention ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation entre le CCAS et le FDAIE pour la prise en charge des dossiers des personnes ou familles en situation de précarité. Depuis la convention a été tacitement reconduite.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette convention triennale afin de permettre au CCAS de continuer à instruire les dossiers. L'enveloppe alloué au CCAS pour l'année 2022 est de 17 700€

Madame Hauchemaille demande si cela implique du travail supplémentaire pour les assistantes sociales

Madame Bréon explique que ce sont les 2 gestionnaires du pôle régie-budgets qui instruisent ces dossiers. Les usagers peuvent prendre le formulaire et déposer leur demande à l'accueil du bâtiment sans passer obligatoirement par l'assistante sociale du secteur. Lors des commissions permanentes, les assistantes sociales indiquent lors des demande d'aides à l'énergie si un dossier FSE a été constitué ou est en cours.

Sans autre question ou remarque la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

9. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION APF HANDICAP POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame Bréon présente la convention de partenariat entre le CCAS et l'association APF Handicap, pour l'année 2022/2023, concernant les ateliers musicaux du conservatoire de Vincennes à destination des enfants présentant un handicap ou polyhandicap.

Madame Hauchemaille remercie Madame Martin qui a porté ce projet lors de sa création en 2003 et que cela fait plaisir que ce beau projet continue.

Sans autre question ou remarque la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

10. APPEL A PROJET DE MONSIEUR B POUR LE FINANCEMENT D'UN SEJOUR ADAPTE POUR SON FILS

Madame Bréon présente la situation de la famille B qui demande une aide au financement de séjours adaptés pour leur fils présentant un handicap lourd ne lui permettant pas de participer aux séjours d'été proposés par la Ville. Ces séjours adaptés permettent aussi à la famille, très accompagnante au quotidien, de prendre quelques semaines de repos.

Après différents échanges sur la situation une proposition d'aide au financement de ces séjours pour un montant de 2 000€ est mis au vote.

(Un compte rendu plus détaillé est inséré dans le registre des actes non communicables avec la délibération correspondante)

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.



Handwritten signatures in blue ink. The signatures include 'Bréon', 'Gen', 'Félicien', 'Houet', and several other illegible signatures.